POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 26/08/2025

Stationnement - circulation

Secteur Sud-Ouest / Conleau
RUE DANIEL GILARD

Le 06/09/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE GILLES GAHINET et le GIRATOIRE DU RACKER, la circulation sera interdite dans les sens Est -> Ouest et conservée dans l'autre sens.
Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de secours, transports publics, polices, les riverains et les personnes à mobilités réduites

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DANIEL GILARD
- ALLEE LOIC CARADEC
- GIRATOIRE JEAN MAUREL
- AVENUE DU MARECHAL JUIN
- GIRATOIRE DU RACKER

Le stationnement des véhicules légers est autorisé sur le PARKING CARS DU CHORUS, situé RUE DANIEL GILARD.

Le stationnement des véhicule exposants sera autorisé sur le PARKING situé au SUD du CHORUS RUE GILLES GAHINET (parking plateforme Mulitiplast) sur présentation du papillon EXPOSANTS.

Dans le cadre de vigipirate, des véhicules anti-intrusion seront stationnés sur la chaussée aux carrefours suivants

- GIRATOIRE DU RACKER / RUE DANIEL GILARD = 1 véhicule ASSEM
- RUE DANIEL GILARD / RUE GILLES GAHINET = 1 véhicule ASSEM

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Ouest

AVENUE DES ORMES

À compter du 27/08/2025 et jusqu'au 29/08/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent AVENUE DES ORMES:

- La circulation se fera par alternat et sera gérée par panneaux B15 + C18
- Le stationnement des véhicules est interdit entre L'ALLE DES PLATANES et le n º 15.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

RUE DU DOCTEUR LEONCE FRANCO

À compter du 28/08/2025 et jusqu'au 12/09/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par feux tricolores.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

Travaux de peinture:

43 RUE ARTHUR DE RICHEMONT

- Du 01/09/2025 au 26/09/2025, le stationnement sera interdit au droit du n º 43 sur 1 place.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant – avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

Travaux d'aménagements intérieurs :

20 RUE ADOLPHE THIERS

- Du 01/09/2025 au 25/09/2025, le stationnement sera interdit face au n º 20 sur 1 place.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé -avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1

Le stationnement des véhicules est interdit

Stationnement

Secteur Nord / Gare

RUE OLIVIER DE CLISSON

25 RUE OLIVIER DE CLISSON

- Du 18/09/2025 au 19/09/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 23 sur 1 place et au droit du n ° 25 sur 2 places.
- Réservation de stationnement pour déménagement

. Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
. Nombre de places réservées : 3

Le stationnement des véhicules est interdit.

Stationnement

Secteur Nord / Gare

RUE OLIVIER DE CLISSON

9 RUE OLIVIER DE CLISSON

- Du 10/09/2025 au 11/09/2025, le stationnement sera interdit au droit du n ° 9 sur l'emplacement livraison
- Réservation de stationnement pour déménagement o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre de places réservées : 1

Le stationnement des véhicules est interdit.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ALFRED ROTH

Grutage de matériaux:

- Le 10/09/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux
- Le 10/09/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant avec prestations municipales

---

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

Dépannage sanitaire.

7 RUE ARTHUR DE RICHEMONT

- Le 03/09/2025, le stationnement sera interdit au droit du n ° 9 sur 1 place.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé -avec prestations municipales

- Nombre d'emplacements concernés : 1

Le stationnement des véhicules est interdit.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port

RUE LAZARE HOCHE

Changement de vitrine:

- le 01/09/2025, emprise sur le trottoir
- occupation du domaine public

- Surface occupée : 10 m^2
- Le 01/09/2025, le stationnement sera interdit au droit du nº 24 sur 2 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0-90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

Le stationnement des véhicules est interdit.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre

RUE DE LETANG

Le 31/08/2025, le stationnement des véhicules est interdit au droit du n º 11 sur 2 places.

STATIONNEMENT -CIRCULATION

PLACE JOSEPH LE BRIX, RUE DE LA FONTAINE et RUE DE LA COUTUME

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre/ Le Port

PLACE JOSEPH LE BRIX

À compter du 02/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit du n º 1 (devant la pharmacie).
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

RUE DE LA FONTAINE

À compter du 02/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit du n º 34 sur 2 places.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de
- L'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate •
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux

RUE DE LA COUTUME

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 03/09/2025, les prescriptions suivantes

s'appliquent:

- La circulation des véhicules est interdite •
- Le stationnement des véhicules est interdit au droit du n º 4 sur 2 places (places près des conteneurs).
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate •

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU MENE
- RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY,
- PLACE LYAUTEY
- RUE DU COLONEL POBEGUIN

STATIONNEMENT -CIRCULATION

Secteur Sud-Ouest/ Conleau

RLE DU PONT-VERT

À compter du 05/09/2025 et jusqu'au 09/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n º 31 et 33.

La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit du déménagement

---

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE ALFRED ROTH

Le 10/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE JEAN MARTIN et la RUE DU JOINTO :

- La circulation des véhicules est interdite
- Le stationnement des véhicules est interdit.

- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate .

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant:

- RUE JEAN MARTIN
- RUE CHARLES DE MONTESQUIEU, . RUE ALFRED ROTH,

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est, Secteur Nord / Gare

Secteur Cliscouët et Secteur Kercado

RUE DE L'ILE BAILLERONS ALLEE PAUL LE

FLEM et IMPASSE FRANCOIS

D'ARGOUGES, ALLEE DU CLOS DE

BERNUS, GIRATOIRE DES ILES

RUE DE L'ILE BAILLERON

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée manuellement.

ALLEE PAUL LE FLEM - ALLEE DU CLOS DE BERNUS • GIRATOIRE DES ILES À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

IMPASSE FRANCOISE D'ARGOUGES

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, la circulation des véhicules est interdite. Un accès riverain sera maintenu

---

STATIONNEMENT

RUE DU MISAINIER

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 03/09/2025, la circulation des véhicules est interdite dans la portion de voie comprise entre la RUE DU CHASSE-MAREE et la RUE DE L'ILE BAILLERON.

Une déviation sera mise en place et empruntera dans les 2 sens les voies suivantes.

- RUE DU MISAINIER
- RUE DES ALIZES
- AVENUE DE SUFFREN
- BOULEVARD DE LA RESISTANCE

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE JEAN MARTIN

2 RUE JEAN MARTIN e du 01/09/2025 au 15/09/2025, Place immobilisée en zone non payante plus d'une semaine avec prestations municipales

- Nombre d'emplacements concernés : 1

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Travaux d'aménagements:

- Du 01/09/2025 au 31/10/2025, le stationnement sera interdit au droit des n º 8-10 sur 3 places, sauf les mercredis matins et samedis matins, jours de marché entre 6h00 et 14h00, pour permettre le stationnement des véhicules du marché
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 3

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

AVENUE VICTOR HUGO

9 AVENUE VICTOR HUGO

- Le 30/08/2025, Le stationnement sera interdit au droit du n º 9 sur 2 places.
- Réservation de stationnement pour déménagement o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre de places réservées : 2

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

PLACE LEON GAMBETTA

8 PLACE LEON GAMBETTA

- Le 09/09/2025, Le stationnement sera interdit au droit des n º 6-8 sur l'emplacement livraison.
- réservation de stationnement pour déménagement o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - sans prestations municipales
- Nombre de places réservées : 1

Le stationnement des véhicules est interdit.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE LOUIS PASTEUR

Travaux de ravalement:

5 RUE LOUIS PASTEUR

- Du 01/09/2025 au 03/10/2025, mise en place d'un échafaudage au droit des n º 5 et
  7
- Occupation du domaine public o Surface occupée : 20 m^2
- Du 01/09/2025 au 03/10/2025, Occupations de places par véhicule sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 5

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 140 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT -CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE LOUIS PASTEUR

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 03/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit du n º 7 bis sur 1 place, au droit des n º 5 et 7 sur 4 places, dont l'emplacement PMR.
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
- Un échafaudage sera mis en place à cheval trottoir / chaussée au droit des n º 5 et
  7
- Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé
- L'entreprise devra mettre une signalisation de chantier adaptée pour la nuit

---